



La Découverte

EN VENTE EN LIBRAIRIE LE 22 FÉVRIER 2007

TRAVAILLER PEUT NUIRE GRAVEMENT À LA SANTÉ

SOUS-TRAITANCE DES RISQUES, MISE EN DANGER D'AUTRUI,
ATTEINTES À LA DIGNITÉ, VIOLENCES PHYSIQUES ET MORALES,
CANCERS PROFESSIONNELS

ANNIE THÉBAUD-MONY



Alors que les savoirs scientifiques et médicaux permettent aujourd'hui d'identifier de très nombreux facteurs d'altération de la santé par le travail, on constate la généralisation de la mise en danger délibérée d'autrui dans les choix d'organisation et de conditions du travail ainsi que dans les politiques publiques les rendant légitimes. Comment expliquer cette contradiction ? Les choix d'organisation du travail relèvent des « décideurs » et « managers », à qui incombe la responsabilité d'abaisser constamment les coûts et qui sous-traitent le travail et ses risques. En bout de cascade de la sous-traitance, la figure de l'intérimaire, de l'intermittent et de tous les travailleurs « invisibles », en France ou ailleurs, témoigne d'un retour à l'insécurité et à l'indignité : à des formes modernes de servitude.

À partir de nombreux témoignages recueillis dans divers secteurs industriels (nucléaire, sidérurgie, chimie, agroalimentaire), mais aussi dans les services et à partir de l'exemple phare de l'amiante, ce livre met en lumière ce qui demeure constamment un « angle mort » de la santé publique, à savoir les atteintes à la vie, à la santé et à la dignité des travailleurs. Se situant en référence au code de procédure pénale, l'auteure montre comment au nom des règles du capitalisme néolibéral, l'impunité des responsables est totale, qu'il s'agisse de l'homicide, du délit de mise en danger d'autrui, des atteintes à la dignité, de la non-assistance à personne en danger. Elle montre aussi les dérives d'une recherche sous influence.

Un livre salutaire qui, loin d'établir un constat désespéré, appelle à la vigilance citoyenne et à la résistance individuelle et collective.

Annie Thébaud-Mony est sociologue, directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), spécialiste des questions de santé au travail. Elle dirige le Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP 93) à l'université Paris-XIII. Elle est par ailleurs porte-parole de Ban Asbestos, réseau d'associations qui luttent au niveau international contre l'utilisation de l'amiante.

Collection : Cahiers libres – 300 pages – 19 €

(Table des matières détaillée au verso)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

I. Homicides et blessures « involontaires », violences ayant entraîné la mort subie ou le suicide

De l'« accident » du travail aux atteintes à la vie et la santé dans le travail

Gaetano, victime de l'organisation du travail intérimaire

Les jeunes sont-ils « casse-cou » ?

Précarisation du travail et suicide

Toulouse, 21 septembre 2001 : AZF accuse...

Quand l'accident du travail devient un crime...

l'exemple du Québec

II. Délit de mise en danger délibérée d'autrui

Tentatives de législation européenne face aux pressions de l'industrie chimique et normes françaises

La silicose : une maladie industrielle emblématique

Tuberculose « importée » du Maroc ou silicose contractée dans les mines et fonderies françaises ?

Une usine de broyage d'amiante au cœur d'une commune ouvrière de Seine-Saint-Denis

La lutte des anciennes d'Amisol : ne pas échanger le procès contre un chèque !

Quand la mise en danger délibérée d'autrui dans le cadre du travail devient un crime...

l'exemple de l'Italie

III. Sous-traitances des risques

« Nous venons avec nos hommes faire votre travail »

Éric, robinetier « saisonnier » du nucléaire

Martial, contrôleur, « infirmier du nucléaire »

Antonio, « agent des servitudes nucléaires »

La gestion de l'emploi par la dose

L'effacement des traces

Désorganisation du travail, effet boomerang

IV. Atteintes à la dignité

Travail et santé des femmes

Sandrine, hôtesse de caisse : de l'injonction contradictoire à l'accident du travail

Denise, infirmière : le refus d'une euthanasie des vieux qui ne dit pas son nom

Quand l'expertise médicale porte atteinte à la dignité

V. Non-assistance à personne en danger

Quand les syndicats en viennent à épouser la cause des industriels : l'exemple des grèves de l'amiante au Québec

En France, quelles stratégies syndicales ?

Le rôle ambivalent des médecins du travail

Mission de contrôle et risques professionnels des inspecteurs du travail

VI. Recherches sous influence, expérimentation humaine

Que cherche l'épidémiologie ?

La découverte du mésothéliome en Afrique du Sud

Richard Doll, un chercheur politiquement très influent

Les effets des faibles doses de rayonnements ionisants : un « modèle » épidémiologique en question ?

Génétique et travail : travail à risque ou « travailleurs à risque » ?

VI. Délocalisation de la mort au travail

Au Brésil, les multinationales européennes exploitent l'amiante... et les travailleurs

Le réseau international Ban Asbestos et la « mondialisation d'en-bas »

Le démantèlement des navires en fin de vie sur les chantiers indiens : un travail d'esclaves

La saga du Clémenceau

Conclusion

Annexes